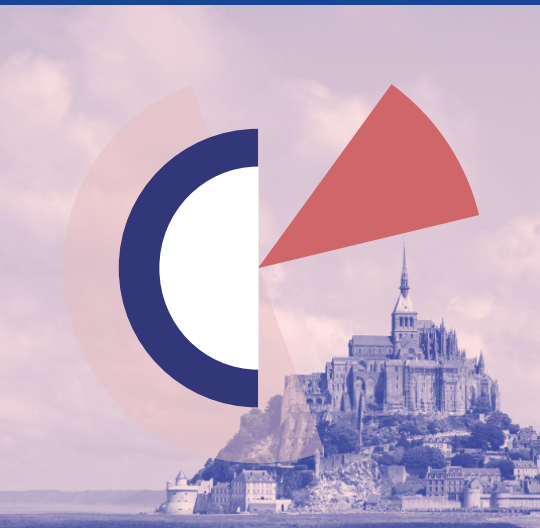


# En Normandie, plus de 100 000 microentreprises réparties sur l'ensemble du territoire

Insee Analyses Normandie • n° 158 • Juin 2026



Fin 2023, la Normandie compte 73 000 entreprises relevant du régime fiscal du micro-entrepreneur et 105 500 « microentreprises ». Ces dernières sont de petites PME qui relèvent du régime classique des entreprises. Elles emploient moins de 10 salariés et présentent un chiffre d'affaires annuel inférieur à 2 millions d'euros. Ces « microentreprises » (hors micro-entrepreneurs), au cœur de cette étude, représentent plus de neuf entreprises classiques sur dix, 17 % de l'emploi salarié et 18 % de la richesse dégagée de la région. Avec des activités très fortement orientées vers les besoins de la population locale, les microentreprises sont surreprésentées dans les domaines de la santé, de la construction, de l'hébergement-restauration et de l'immobilier. Les 109 000 salariés qui travaillent dans ce type de société sont plus jeunes et leurs salaires sont plus faibles. Ils occupent plus fréquemment des postes d'employés tels que secrétaire, vendeur ou aide de cuisine. Par ailleurs, 62 000 non-salariés (dirigeants) participent à l'activité des microentreprises en Normandie. Près de la moitié d'entre eux ont plus de 50 ans.

## En partenariat avec :



## 105 500 microentreprises emploient 17 % des salariés de la région

Sous-ensemble des **petites et moyennes entreprises (PME)**, les **microentreprises** au sens de la statistique publique emploient moins de 10 personnes et ont un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 2 millions d'euros. Parmi elles, il faut distinguer les **micro-entrepreneurs** (anciennement auto-entrepreneurs), qui correspondent à un régime fiscal pour lequel les formalités comptables et fiscales sont simplifiées. Les micro-entrepreneurs, au nombre de

73 000 en Normandie, sont considérés à part dans cette étude ► **encadré**.

En 2023, 116 300 **entreprises** (hors micro-entrepreneurs) sont implantées en Normandie dans les secteurs principalement marchands, hors agriculture et services financiers ► **sources et méthode**. Parmi elles, 105 500 sont des microentreprises (hors micro-entrepreneurs), soit plus de neuf entreprises classiques sur dix ► **figure 1**. En Normandie, 115 700 établissements dépendent d'une microentreprise, soit près de huit établissements sur dix. Toutefois, seules 44 % des microentreprises sont employeuses. Elles regroupent ainsi 109 000 salariés en équivalent temps plein (EQTP), soit 17 % de l'emploi salarié de la région. Avec un total de 9,8 milliards d'euros, elles représentent par ailleurs 18 % de la **richesse dégagée** régionale.

Depuis 2014, le nombre d'établissements dans les microentreprises progresse moins

fortement que celui des autres entreprises (+8 % contre +21 %). Sur la période, l'emploi salarié n'a quant à lui progressé que de 5 %, contre 9 % pour l'ensemble des entreprises.

## Les microentreprises employeuses génèrent 7,3 milliards d'euros de valeur ajoutée

Les 45 000 microentreprises employeuses normandes génèrent une **valeur ajoutée** de 7,3 milliards d'euros. Les trois quarts de cette richesse servent à rémunérer leurs salariés. Le quart restant, appelé **taux de marge**, assure la rémunération du capital et les dépenses d'investissements (remboursement d'emprunt ou autofinancement).

Le taux de marge des microentreprises normandes s'élève ainsi à 24,9 %, ce qui place la région au 2<sup>e</sup> rang métropolitain, derrière la Corse (25,6 %). En comparaison, les autres PME normandes ont un taux de marge de 21,4 % (5<sup>e</sup> rang métropolitain).

## ► 1. Chiffres clés de l'appareil productif normand

Catégorie d'entreprises	Entreprises		Établissements		Salariés (EQTP) **		Richesse dégagée	
	Nombre*	Part (en %)	Nombre*	Part (en %)	Nombre*	Part (en %)	Total (en milliards d'€)	Part (en %)
Microentreprises (hors micro-entrepreneurs)	105 500	90,8	115 700	77,8	109 000	16,8	9,8	18,1
Autres PME	8 800	7,6	19 200	12,9	199 500	30,7	13,3	24,5
Entreprises de taille intermédiaire	1 700	1,4	8 700	5,8	175 100	27,0	14,3	26,3
Grandes entreprises	200	0,2	5 200	3,5	165 800	25,5	16,9	31,1
<b>Ensemble</b>	<b>116 300</b>	<b>100,0</b>	<b>148 800</b>	<b>100,0</b>	<b>649 400</b>	<b>100,0</b>	<b>54,3</b>	<b>100,0</b>

**Note** : \* arrondi à la centaine. \*\* EQTP : Équivalent temps plein.

**Lecture** : 105 500 microentreprises (hors micro-entrepreneurs) ont au moins un établissement implanté en Normandie. Elles représentent 90,8 % des entreprises normandes.

**Champ** : Les entreprises des secteurs marchands hors secteurs agricoles et financiers ayant au moins un établissement dans la région (hors micro-entrepreneurs).

**Sources** : Insee, Flores, Sirius, Fare 2023 ; fichier de la richesse dégagée 2023.

Les situations sont toutefois très contrastées entre les microentreprises normandes. Un quart d'entre elles a un taux de marge inférieur à 7,0 %, tandis qu'un autre quart dépasse 47,7 %. Ces écarts résultent en partie des différences sectorielles. Les marges sont en effet plus élevées dans les secteurs nécessitant peu de main-d'œuvre salariée, tels que la production d'électricité ou la médecine libérale. Elles sont plus faibles dans les secteurs mobilisant plus de capital humain comme l'enseignement, l'information et la communication ou, dans une moindre mesure, dans l'industrie manufacturière et la construction.

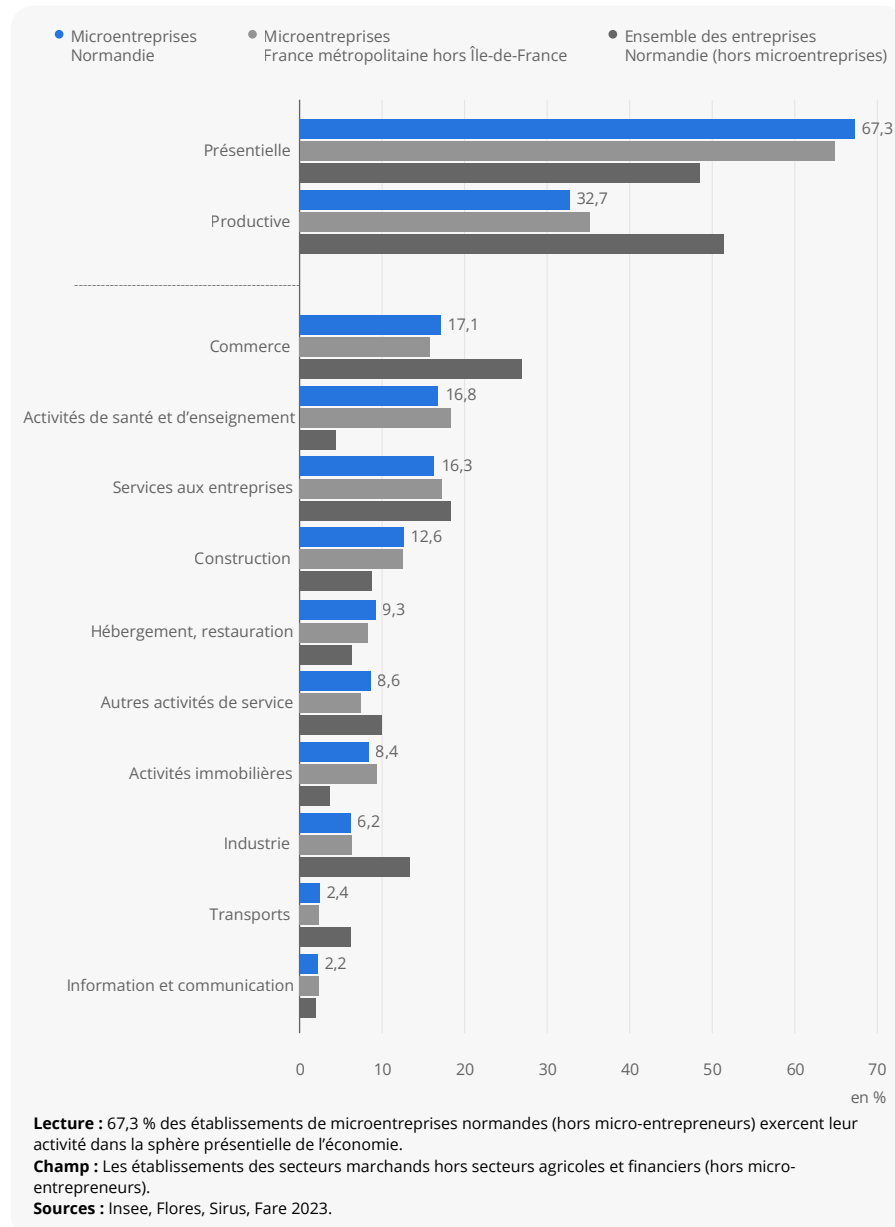
Le taux de marge relativement important des microentreprises normandes peut faciliter l'autofinancement des investissements. Elles consacrent ainsi 12,8 % de leur richesse produite aux **investissements**, un taux qui atteint même 23,4 % parmi le quart ayant le plus fort taux de marge. A contrario, plus du tiers des microentreprises n'investit pas dans l'appareil productif. Dans les autres PME normandes, l'investissement se situe à un niveau comparable (13,6 %).

### Les microentreprises très orientées vers la population locale

En Normandie comme sur l'ensemble du territoire métropolitain hors Île-de-France, les microentreprises exercent plus fréquemment que les autres entreprises dans les activités de la sphère dite présenteielle. Celle-ci vise à satisfaire les besoins des personnes présentes sur le territoire, qu'elles soient résidentes ou de passage, au travers, notamment, d'activités nécessitant une forte proximité avec la population. En Normandie, plus des deux tiers des établissements des microentreprises sont orientés vers ce type d'économie ► **figure 2**. Ils emploient les trois quarts des salariés et produisent 72 % de leur richesse dégagée. La répartition dans les différents secteurs d'activité est sensiblement la même en Normandie que dans les autres régions métropolitaines hors Île-de-France. Trois secteurs regroupent plus de la moitié des établissements : le commerce (17 %), les activités pour la santé humaine et la formation (17 %) et le secteur des services aux entreprises (16 %). Les microentreprises se distinguent de l'ensemble des entreprises par une présence plus marquée dans les secteurs de la santé et de la formation, de la construction, de l'hébergement et restauration et des activités immobilières. Elles sont en revanche moins présentes dans ceux du commerce, de l'industrie et des transports.

En raison de leur activité, certains établissements de microentreprises entrent dans le champ de l'**artisanat**. En Normandie, 37 400 établissements recouvrent ces deux champs, soit un établissement de microentreprise sur trois. Ils emploient

## ► 2. Répartition des microentreprises par sphère et secteur d'activité



53 000 salariés et exercent principalement dans les secteurs de la construction, des autres activités de services et du commerce et de la réparation automobile.

### Les microentreprises sont présentes dans 99 % des communes normandes

Près d'un tiers des emplois des microentreprises est localisé dans la métropole de Rouen et les communautés urbaines de Caen et du Havre ► **figure 3**. Les microentreprises occupent néanmoins une place importante dans l'économie des territoires moins densément peuplés. Elles sont présentes dans 99 % des communes normandes (contre 55 % pour les autres PME, et à peine 22 % pour les grandes entreprises). Elles représentent 15 % de l'emploi en Seine-Maritime et jusqu'à 20 % dans l'Orne. Dans certains territoires, plus de 40 % des emplois dépendent

des microentreprises. C'est le cas des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) des Hauts du Perche, des Vallées de l'Orne et de l'Odon, ou encore de Lieuvin Pays d'Auge.

Dans ces intercommunalités, mais aussi dans de nombreux EPCI situés à l'est de la région, l'emploi salarié des microentreprises est dominé par le secteur de la construction (34 EPCI sur 71). Le secteur du commerce et de la réparation d'automobiles et de motos prédomine dans 29 EPCI, en particulier à l'ouest. L'hébergement et la restauration constituent le principal secteur dans 7 EPCI qui bénéficient tous d'une façade maritime, notamment sur la Côte Fleurie et celle des Havres, à proximité de Granville. Les activités scientifiques et techniques de soutien aux entreprises se concentrent, quant à elles, principalement dans les grandes agglomérations, elles constituent même l'activité dominante dans celle de Caen.

## Plus de jeunes et d'employés dans les microentreprises

Dans les microentreprises normandes, 55 % des salariés sont des hommes, une proportion similaire à celle observée dans l'ensemble des entreprises normandes. Les salariés des microentreprises sont toutefois plus jeunes, un sur quatre ayant moins de 25 ans contre un salarié normand sur sept. Ces entreprises emploient d'ailleurs plus d'apprentis : 12,3 % des salariés des microentreprises normandes sont en contrat d'apprentissage, contre seulement 2,5 % pour l'ensemble des salariés. Cette caractéristique s'accompagne d'autres conditions d'emploi spécifiques. Les salariés des microentreprises bénéficient moins fréquemment de contrats à durée indéterminée (73 % contre 82 %). Ils travaillent aussi plus souvent à temps partiel (21 % contre 16 %).

Quatre fois sur dix, les salariés des microentreprises occupent un métier d'employé, contre trois fois sur dix dans l'ensemble des entreprises de la région. Les métiers les plus représentés sont les secrétaires (dont 97 % sont des femmes), les vendeurs en alimentation et les aides de cuisine (dont plus de 40 % ont moins de 25 ans) ► **figure 4**.

## Des salaires plus faibles dans les microentreprises

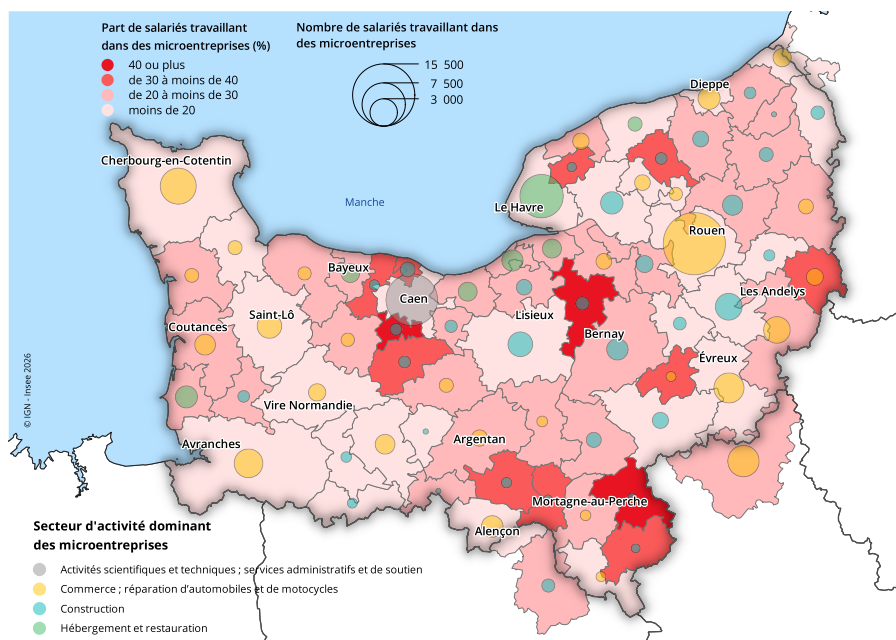
Lorsqu'ils travaillent dans une microentreprise, les salariés (hors apprentis) perçoivent des **salaires** plus faibles que dans les autres catégories d'entreprises normandes. La moitié d'entre eux gagne moins de 1 750 € par mois. Dans l'ensemble des entreprises, le salaire médian atteint quant à lui 2 050 €/mois.

La répartition par catégorie socioprofessionnelle, notamment la prédominance des employés dans les microentreprises, permet d'expliquer un tiers des différences de salaires constatées avec l'ensemble des salariés. Néanmoins, quelle que soit la catégorie socioprofessionnelle, le salaire reste en moyenne plus faible. Ainsi, la moitié des employés des microentreprises touche moins de 1 600 €/mois, contre 1 700 €/mois dans les autres PME et jusqu'à 1 800 €/mois dans les grandes entreprises. Cet écart est encore plus marqué pour les artisans, commerçants et chefs d'entreprise : dans les microentreprises, la moitié d'entre eux gagne moins de 2 050 €/mois, c'est plus du double dans les autres PME (4 200 €/mois).

## Près de la moitié des non-salariés de microentreprises a plus de 50 ans

Dans les microentreprises les effectifs salariés sont souvent limités et les

## ► 3. Nombre, part de salariés et activité dominante des microentreprises dans les intercommunalités normandes



**Lecture :** Dans la CC Lieuvin Pays d'Auge, 720 salariés travaillent pour une microentreprise, soit 56 % de l'emploi salarié total et le secteur d'activité comptant le plus de salarié est la construction.

**Champ :** Les salariés des microentreprises des secteurs marchands hors secteurs agricoles et financiers ayant au moins un établissement dans la région (hors micro-entrepreneurs).

**Sources :** Insee, Flores, Sirius, Fare 2023.

## ► 4. Les 10 métiers les plus représentés dans les microentreprises normandes

Métier	Effectifs*	Salaires net médian en EQTP** (en €) *	Part de femmes (en %)	Part de moins de 25 ans (en %)
Secrétaires	6 160	1 740	96,6	5,1
Vendeurs en alimentation	6 100	1 520	76,3	30,5
Aides de cuisine, apprentis de cuisine et employés polyvalents de la restauration	5 010	1 520	38,0	43,1
Serveurs, commis de restaurant, garçons non qualifiés	4 640	1 560	60,5	35,6
Coiffeurs salariés	4 280	1 520	86,5	42,3
Cuisiniers et commis de cuisine	3 220	1 720	25,0	20,1
Nettoyeurs	2 930	1 570	83,7	4,8
Ouvriers non qualifiés du gros œuvre du bâtiment	2 870	1 620	2,8	48,5
Serveurs, commis de restaurant, garçons qualifiés	2 870	1 670	60,3	25,7
Mécaniciens qualifiés en maintenance, entretien, réparation : automobile	2 800	1 800	1,6	23,2

**Note :** \* arrondi à la dizaine. \*\* EQTP : Équivalent temps plein.

**Lecture :** 6 160 salariés de microentreprises normandes sont des secrétaires. La moitié gagnent moins de 1 740 € par mois (hors apprentis), 96,6 % sont des femmes et 5,1 % ont moins de 25 ans.

**Champ :** Les salariés des microentreprises des secteurs marchands hors secteurs agricoles et financiers ayant au moins un établissement dans la région (hors micro-entrepreneurs). Hors apprentis pour le salaire médian.

**Source :** Base Tous salariés 2023.

dirigeants sont donc proportionnellement plus nombreux parmi les actifs. En Normandie, 62 000 non-salariés (hors micro-entrepreneurs) travaillent au sein d'une microentreprise. Plus de six sur dix sont des hommes, et près de la moitié a plus de 50 ans. Ils sont répartis équitablement entre gérants majoritaires de leur entreprise et entrepreneurs individuels. Pour 4 % d'entre eux, l'activité non salariée se cumule avec une activité salariée qui représente la majorité de leur revenu.

La moitié des non-salariés de microentreprises normandes gagne au moins 2 550 € par mois. Leurs **revenus d'activité** sont très dispersés :

un quart d'entre eux perçoit moins de 1 200 €/mois, tandis qu'un autre quart dépasse 4 490 €/mois. Leur revenu est plus faible dans le commerce mais plus élevé lorsqu'ils exercent dans les domaines de la santé humaine. Leur rémunération est aussi bien plus faible que dans les autres PME normandes, où le revenu médian atteint 5 880 €/mois. ●

Camille Hurard, Antoine Pène, Catherine Pesin



Retrouvez les données associées à cette publication sur insee.fr

## ► Encadré – Le nombre de micro-entrepreneurs a doublé entre 2014 et 2022 en Normandie

En 2023, parmi les microentreprises 73 000 ont choisi le régime fiscal du micro-entrepreneur en Normandie et se répartissent dans 74 700 établissements ► **figure**. Elles représentent ainsi quatre établissements de microentreprises sur dix et près des deux tiers sont dans la sphère présentielle. Au bénéfice d'un régime fiscal spécifique dont les seuils limitant le chiffre d'affaires ont été régulièrement revus à la hausse, avec notamment un doublement en 2018, le nombre de micro-entrepreneurs a presque doublé en Normandie entre 2014 et 2022. Dans le même temps, le nombre de microentreprises « classiques » n'a augmenté que de 8 %.

Malgré la forte croissance de ce statut, le taux de survie des entreprises concernées est très faible et seules quatre sur dix sont toujours actives trois ans après leur lancement (contre 85 % des autres entreprises commençant leur activité avec moins de 10 salariés). Après cinq ans, seulement trois d'entre elles sur dix sont encore actives (73 % pour les microentreprises « classiques »). L'apport financier initial est l'un des facteurs déterminants de la pérennité d'une entreprise, mais celui-ci est généralement limité pour les micro-entrepreneurs puisque huit sur dix démarrent leur activité avec moins de 2 000 € d'apport (contre moins de quatre sur dix dans les microentreprises « classiques »). Les créateurs de ce type de société sont par ailleurs plus jeunes : un tiers a moins de 30 ans (contre 15 % dans les microentreprises « classiques »).

## ► Chiffres clés des micro-entrepreneurs en Normandie

Statut	En 2023		Évolution 2014-2022 (en %)
	Nombre d'établissements*	Part (en %)	
Micro-entrepreneurs	74 700	39,2	97,7
<i>dont sphère présentielle</i>	47 100	24,8	83,6
<i>dont sphère productive</i>	27 600	14,5	130,6
Microentreprises « classiques »	115 700	60,8	7,5
<b>Ensemble</b>	<b>190 400</b>	<b>100,0</b>	<b>30,1</b>

**Note :** \* arrondi à la centaine.

**Lecture :** 74 700 établissements sont détenus par un micro-entrepreneur en Normandie soit 39,2 % des établissements des microentreprises régionales.

**Champ :** Micro-entrepreneurs des secteurs marchands hors secteurs agricoles et financiers.

**Sources :** Insee, Flores, Sirus, Fare 2023 ; fichier de la richesse dégagée 2023 ; CLAP 2014, 2015 et Flores 2017 à 2022.

## ► Sources et méthode

Dans cette étude, le champ principalement utilisé est celui des entreprises des secteurs marchands, hors secteurs agricoles et financiers, ayant au moins un établissement dans la région (hors micro-entrepreneurs).

Les statistiques sur les stocks d'entreprises proviennent du [Système d'information sur la démographie d'entreprises \(SIDE\)](#), qui remplace le répertoire des entreprises et des établissements (REE). Ce système d'information est alimenté à partir de données issues de Sirene et enrichi d'éléments provenant du répertoire statistique Sirus.

Le [Fichier localisé des rémunérations et de l'emploi salarié \(Flores\)](#) est un ensemble de fichiers de micro-données qui décrivent l'emploi salarié et les rémunérations au niveau des établissements.

## ► Pour en savoir plus

- **Pomel W., Morvan F.**, « [Les entreprises économiquement actives en 2023 : 5,8 millions d'entreprises : une croissance qui s'amointrit sous l'effet de l'augmentation des cessations](#) », Insee Première n° 2097, avril 2026.
- **Camille H., Lefebvre C., Martin J.-P.**, « [Panorama de l'appareil productif en 2023 : Des taux de marge en plus forte hausse dans les plus grandes entreprises depuis 2015, et une dispersion en hausse dans toutes les catégories](#) », Insee Analyses n° 115, décembre 2025.
- **Gosselin S., Hurard C., Pesin C.**, « [Normandie : une attractivité économique comparable à la moyenne des régions métropolitaines](#) », Insee Analyses Normandie n° 148, novembre 2025.
- **Horvais A.-S., Mura B., Roger P.**, « [Moins de micro-entreprises et davantage de grandes entreprises en Normandie](#) », Insee Analyses Normandie n° 59, avril 2019.

## ► Définitions

Les **petites et moyennes entreprises (PME)** sont celles qui, d'une part, occupent moins de 250 personnes et, d'autre part, ont un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 50 millions d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 43 millions d'euros. Parmi elles, les **microentreprises** occupent moins de 10 personnes et ont un chiffre d'affaires annuel ou un total de bilan n'excédant pas 2 millions d'euros. Cette catégorie ne doit pas être confondue avec le statut de micro-entrepreneur qui est un régime juridique offrant une simplification des formalités fiscales et sociales.

Un **micro-entrepreneur** bénéficie du régime de même nom (appelé auto-entrepreneur jusqu'en 2014), qui offre des formalités de création d'entreprise allégées et un mode de calcul et de paiement simplifié des cotisations sociales et de l'impôt sur le revenu. Il s'applique aux entrepreneurs individuels qui en font la demande, sous certaines conditions.

L'**entreprise** est la plus petite combinaison d'unités légales qui constitue une unité organisationnelle de production de biens et de services jouissant d'une certaine autonomie de décision, notamment pour l'affectation de ses ressources courantes.

La **richesse dégagée** est égale à la valeur ajoutée pour les entreprises mono-établissement. Pour les entreprises multi-établissements, la richesse dégagée correspond à la ventilation de la valeur ajoutée de l'entreprise entre ses établissements en fonction de leur masse salariale.

La **valeur ajoutée** correspond à la production globale de l'entreprise (chiffre d'affaires, production stockée et immobilisée) et les autres produits auxquels sont retranchés les achats (achats de marchandises, de matières premières et autres achats et charges externes, les variations de stocks des marchandises et de matières premières) et les autres charges d'exploitation.

Le **taux de marge** correspond à la part de l'excédent brut d'exploitation (égal à la valeur ajoutée, diminuée de la rémunération des salariés, des autres impôts sur la production et augmentée des subventions d'exploitation) dans la valeur ajoutée au coût des facteurs (VACF).

Le **taux d'investissement** (statistique d'entreprise) est le rapport des investissements corporels bruts hors apport à la valeur ajoutée (VA).

L'**artisanat** regroupe les personnes physiques ou morales qui n'emploient pas plus de 10 salariés et qui exercent à titre principal ou secondaire une activité professionnelle indépendante de production, de transformation, de réparation ou de prestation de services relevant de l'artisanat et figurant sur une liste établie par décret en Conseil d'État. Sous certaines conditions, les entreprises qui le souhaitent peuvent rester immatriculées au répertoire des métiers au-delà du seuil des 10 salariés (on parle de « droit de suite »). Contrairement aux microentreprises, le chiffre d'affaires n'est pas limité à 2 millions d'euros pour les entreprises artisanales. Selon la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, 80 300 entreprises sont artisanales en Normandie et elles emploient 105 800 salariés.

Le **salaire en équivalent temps plein (EQTP)** est un salaire converti à un temps plein pendant toute l'année, quel que soit le volume de travail effectif. Par exemple, pour un agent ayant occupé un poste de travail pendant six mois à 80 % et ayant perçu un total de 10 000 euros, le salaire en EQTP est de  $10\,000 / (0,5 \times 0,8) = 25\,000$  euros par an. Pour calculer le salaire moyen en EQTP ou sa distribution, tous les postes, y compris les postes à temps partiel, sont pris en compte au prorata de leur volume de travail effectivement rémunéré (soit  $0,5 \times 0,8 = 0,4$  EQTP dans l'exemple précédent).

Le **revenu d'activité** des non-salariés est le revenu ou bénéfice issu de l'activité non salariée, déduction faite des cotisations sociales payées dans l'année et des charges professionnelles associées. Les contributions sociales (CSG, CRDS) ne sont pas déduites.

